

ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-55 PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX – DEPOSE D'ENSEIGNE COMMERCIALE N° 42 RUE DOYEN RENÉ GOSSE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2212-2 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU la demande de M. DUGAST Angelo pour des travaux dépose d'enseigne commerciale nécessitant la fermeture de la rue.

CONSIDERANT qu'il a lieu de règlementer temporairement la circulation pour permettre la réalisation des travaux ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1:

La rue Doyen René Gosse sera fermée à la circulation le dimanche 9 février 2025 de 8h30 à 12h pour permettre la dépose d'une enseigne commerciale par M. DUGAST Angelo au N°42 rue Doyen René Gosse.

Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par M. DUGAST Angelo

Article 3:

M. DUGAST Angelo devra:

- Maintenir la propreté de la voirie
- Remettre les lieux en état à l'issue des travaux
- Assurer la sécurité des usagers et chantiers.

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,

- Le Major, commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 février 2025.

Par délégation du Maire, Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.